



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination contre la covid-19

Question au Gouvernement n° 3723

Texte de la question

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

M. le président. La parole est à M. Jean-Christophe Lagarde.

M. Jean-Christophe Lagarde. Je poserai deux questions au Premier ministre. Tout d'abord, l'Allemagne vient d'acquérir des médicaments à base d'anticorps monoclonaux pour soigner les personnes qui ne pourront être vaccinées en raison d'une contre-indication médicale. La France envisage-t-elle de faire de même ?

Deuxièmement, nous connaissons cet après-midi la préconisation de la Haute autorité de santé concernant l'utilisation du vaccin d'AstraZeneca, et ce au moment où l'Allemagne et certains autres partenaires émettent des doutes au sujet de son efficacité pour les plus de 65 ans. J'imagine que vous prendrez en considération ces doutes. D'ailleurs, je ne vois pas qui souhaiterait que ses parents ou grands-parents se voient injecter un vaccin efficace à 70 % alors que d'autres le sont à 94 %. La question de l'utilisation des vaccins d'AstraZeneca se pose donc légitimement. Vous avez, je crois, déjà envisagé de les destiner en priorité aux soignants de moins de 50 ans.

Ma question est simple, comme notre proposition est simple. Face à la détresse étudiante, sur laquelle les présidents des universités, les psychologues et les psychiatres vous alertent – 40 % de nos étudiants seraient en situation de détresse –, face à la situation que nous constatons dans nos circonscriptions, avec ces jeunes qui, depuis maintenant neuf à dix mois, n'ont pas assisté à un seul cours ni revu un seul professeur, voire un seul étudiant, souhaitez-vous, comme nous, que le vaccin d'AstraZeneca soit destiné en priorité aux étudiants, pour leur permettre de reprendre le chemin des universités, de retrouver une vie normale et de rattraper le dernier semestre ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jean Castex, Premier ministre. Vous venez de l'indiquer, la Haute autorité de la santé se prononcera dans les heures qui viennent sur les conditions d'utilisation du vaccin d'AstraZeneca. Comme je l'ai indiqué ici-même le 16 décembre, la stratégie vaccinale de la France, après avis des autorités sanitaires qualifiées, consiste, comme c'est d'ailleurs le cas dans les pays qui nous entourent, à vacciner en priorité, d'une part les publics vulnérables, d'autre part les publics exposés.

Vous l'avez dit également, et toute l'Assemblée le sait, parmi les publics vulnérables figurent d'abord les personnes âgées de plus de 75 ans, les personnes résidant dans les EHPAD et les USLD, les unités de soins de longue durée – la primo-vaccination de ces publics devant être achevée, comme je l'ai annoncé, à la fin de la présente semaine – ainsi que des patients plus jeunes présentant des formes graves de comorbidité.

Parmi les publics exposés figurent en effet les soignants. Vous le savez, la vaccination des personnes appartenant à cette catégorie et âgées de plus de 50 ans a commencé. Attendons de savoir ce que nous dira la Haute autorité de santé concernant AstraZeneca.

Je constate comme vous que les décisions prises à la suite des recommandations des autorités sanitaires sont diverses selon les pays. Vous avez cité deux pays dans lesquels il a plutôt été décidé que ce vaccin serait administré aux personnes de moins de 65 ans. Je vous rappelle qu'en Grande-Bretagne, il a été décidé qu'il serait administré *larga manu* à l'ensemble de la population, parfois d'ailleurs en n'injectant qu'une seule dose, ce qui explique aussi les performances vaccinales de ce pays. C'est un choix qui a été fait en Grande-Bretagne. Ce n'est vraisemblablement pas le parti que nous prendrons.

M. Raphaël Schellenberger. Vraisemblablement ? Qu'est-ce que cela signifie ?

M. Jean Castex, Premier ministre . Attendons de savoir ce que recommande la Haute Autorité de santé.

D'autre part, s'agissant des étudiants, je peux dire, sous réserve, encore une fois, des recommandations de la HAS, qu'il est peu probable qu'ils fassent partie de la catégorie des publics les plus vulnérables. Les étudiants ne sont pas ceux qui développent les formes les plus graves de la maladie et – Dieu merci – qui se retrouvent hospitalisés ou dans les services de réanimation.

En revanche, je vous rejoins pour considérer que le Gouvernement doit accorder un soin tout particulier aux étudiants de France, que le confinement a placés dans des conditions extrêmement difficiles. L'Assemblée nationale connaît parfaitement les dispositions que nous avons prises, notamment la reprise des cours en présentiel, à raison d'un jour par semaine et dans le cadre de jauges établies à 20 %. Nous veillons scrupuleusement à ce que ces mesures se déploient au cas par cas, université par université.

Toujours à propos de la situation des étudiants, dont vous vous souciez, je conclurai en vous disant qu'une façon de les accompagner et de les protéger consiste à développer encore plus, de façon positive et intensive à leur égard, la stratégie « tester, alerter, protéger », qui n'est pas du tout un échec comme je l'ai entendu mais au contraire une grande réussite...

M. Pierre Cordier. Ha ! Ha ! Mort de rire !

M. Jean Castex, Premier ministreet qui, pourrait être amplifiée en étant appliquée à des cohortes d'étudiants, pour assurer, dans des conditions encore meilleures, la reprise des cours, un enjeu majeur. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Christophe Lagarde.

M. Jean-Christophe Lagarde. Tout d'abord, comme l'a dit M. Véran, ne prenons pas exemple sur la Grande-Bretagne pour la vaccination.

Deuxièmement, si la Haute autorité de santé fait des recommandations, c'est vous qui prendrez la décision. Il existe, certes, des priorités sanitaires liées au covid-19 mais il en existe d'autres liées à l'état de désespérance dans lequel se trouvent les étudiants. (*Mme Agnès Thill, M. Raphaël Schellenberger et M. Jean-Marie Sermier applaudissent.*) À cet égard, je ne suis pas sûr que le retour à des cours en présentiel un jour par semaine suffise à remédier à la situation. Je vous invite à réfléchir à la réalité suivante : cette génération est sans doute celle qui risque de développer le moins de formes graves du covid-19, mais c'est aussi la plus confinée de France. Combien de temps pensez-vous qu'ils le supporteront ? (*M. Raphaël Schellenberger applaudit.*)

Mme Agnès Thill. Bravo !

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3723

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [3 février 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 février 2021](#)